



Assemblée générale

Distr. générale
11 octobre 2016

Original : français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-septième session

Compte rendu analytique de la 696^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 4 octobre 2016, à 15 heures

Président(e) : M. Staur(Danemark)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section française de traduction, bureau E.5059, Palais des Nations, Genève (trad_sec_fra@unog.ch).

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.16-17336 (F) 061016 111016



* 1 6 1 7 3 3 6 *

Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 5.

Débat général (suite)

1. **M^{me} Basilia** (Géorgie) dit que l'intégration des demandeurs d'asile, des réfugiés et des détenteurs du statut humanitaire est une priorité de son pays. Ces personnes ont accès aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et, depuis 2016, à l'aide judiciaire gratuite ; ils perçoivent également une allocation mensuelle. Au cours des trois années antérieures, la Géorgie a accueilli quelque 4 000 demandeurs d'asile, dont 706 pour la seule année 2016. En raison des conflits armés des années 1990 et de la guerre entre la Fédération de Russie et la Géorgie en 2008, qui s'est soldée par l'occupation de plus de 20 % du territoire géorgien, plus de 270 000 Géorgiens se trouvent encore en situation de déplacement prolongée. Le Gouvernement géorgien est déterminé à veiller à ce que toutes les personnes déplacées vivent dans la dignité et à leur proposer des solutions durables. À ce jour, seules 33 534 familles géorgiennes déplacées ont pu être relogées.
2. **M. Abera** (Éthiopie) dit que son pays souscrit à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. L'Éthiopie accueille près de 750 000 réfugiés, chiffre qui devrait augmenter dans les prochains mois, puisqu'en septembre 2016, le pays a connu un afflux de quelque 30 000 réfugiés du Soudan du Sud, ce qui a lourdement pesé sur le programme d'aide aux réfugiés déjà sollicité à l'excès. Le manque de services de base, la recherche de sources alternatives d'énergie et les ressources limitées sont sources de conflits entre les réfugiés et les communautés d'accueil. L'Éthiopie a pris huit grands engagements lors du Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants, qui s'est tenu en septembre 2016 à New York, et s'est notamment engagée à élargir sa politique « hors camp » pour en faire bénéficier 75 000 réfugiés, à fournir 20 000 hectares de terres irrigables, à assurer l'intégration locale de 13 000 réfugiés et à leur délivrer des permis de travail et un accès à l'enseignement et à d'autres services de base. Ces engagements ne pourront toutefois pas être pleinement tenus sans un soutien accru de la communauté internationale et un financement plus important du développement.
3. **M. Valero** (République bolivarienne du Venezuela) dit que son pays a accordé une protection internationale à des centaines de milliers d'immigrés, principalement colombiens et œuvre en faveur de l'intégration des 7 578 personnes réfugiées sur son territoire, dont 98 % sont originaires de Colombie. Des dispositions particulières ont été prises pour assurer la protection, outre des demandeurs d'asile, des victimes potentielles de trafic et de traite des êtres humains, et des personnes risquant de devenir apatrides.
4. **M^{me} Menéndez Pérez** (Espagne) dit que son pays, qui souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (UE), a décidé d'accueillir sur son sol près de 16 000 réfugiés dans un délai de deux ans afin de contribuer à résoudre la crise humanitaire de 2015. Une attention spéciale sera accordée aux groupes les plus vulnérables, tels que les mineurs non accompagnés ou handicapés et les femmes, et des mesures seront prises pour encourager leur intégration dans la société espagnole. En 2016, l'Espagne a consacré 44 % des fonds alloués à l'action humanitaire à des programmes ou des projets destinés aux réfugiés ou aux personnes déplacées. Les efforts déployés par les pays qui accueillent des millions de réfugiés, au détriment de leur propre tissu économique et social et de leurs aspirations légitimes au développement, doivent être reconnus et donner lieu à un appui et à une coopération accrue pour les aider à faire face à cette situation. Les crises massives de déplacements de population ne pourront être réglées que si la communauté internationale se montre capable de remédier aux causes profondes de ces déplacements et de prévenir les conflits, moyennant des solutions politiques adaptées. L'Espagne entend être un acteur constructif du processus d'élaboration d'un pacte mondial sur les réfugiés.

5. **M^{me} Rebong** (Philippines) dit que son pays est déterminé à fournir une assistance humanitaire aux réfugiés et à continuer de soutenir le Mécanisme d'urgence relatif au transit mis en place par le Haut-Commissaire et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour assurer la protection, dans les pays d'asile, des réfugiés qui risquent d'être refoulés ou persécutés dans leur pays d'origine. Les Philippines poursuivent leur coopération au titre de ce Mécanisme malgré les problèmes humains et financiers rencontrés pour venir en aide aux milliers de personnes déplacées en raison des typhons et d'autres catastrophes qui frappent le pays chaque année. Les Philippines continueront également de participer à la recherche de solutions pour identifier les causes profondes des mouvements transfrontières de personnes.

6. **M. Van Schreven** (Pays-Bas) dit que son pays souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. Le monde semble s'habituer au nombre colossal de réfugiés et aux crises humanitaires prolongées, alors que cette situation est anormale et inacceptable. Les Pays-Bas proposent que la communauté internationale se fixe l'objectif de réduire de deux tiers le nombre de 65 millions de personnes déplacées dans le monde et de le ramener en deçà de 20 millions d'ici à 2030. La communauté internationale doit tout faire pour qu'un pacte global sur les réfugiés soit adopté par consensus en 2018. Le Haut-Commissariat, qui joue un rôle fondamental pour faire face aux conséquences de la poursuite du conflit en Syrie, est aussi présent dans d'autres situations de crise, dont la plupart durent depuis longtemps ou sont oubliées, et devrait donc pouvoir compter sur des fonds sans affectation particulière. Les Pays-Bas ont accru ceux-ci et demandent à tous les donateurs d'en faire de même, à charge pour le HCR d'indiquer plus clairement comment ces ressources ont été employées.

7. **M^{me} Hakala** (Finlande) dit que le HCR est l'organisation humanitaire à laquelle la Finlande contribue le plus et que plus d'un tiers des fonds versés au HCR sont non affectés. La Finlande se fait l'écho de l'appel lancé à New York en septembre 2016 pour que davantage d'États accueillent des réfugiés et adoptent des programmes de réinstallation. En 2015, lors de l'arrivée en Finlande d'un flot inattendu de demandeurs d'asile, le Gouvernement a accru ses capacités d'accueil, en prêtant une attention particulière aux personnes vulnérables. La Finlande a également accueilli un grand nombre de demandeurs d'asile venus de Grèce et d'Italie, dans le cadre du plan de réinstallation à l'échelle de l'UE.

8. **M^{me} Korka** (Grèce) salue l'adoption de la Déclaration de New York, premier pas vers la mise en œuvre d'une réponse globale au problème des réfugiés fondée sur les principes de la coopération internationale, de la solidarité et de la responsabilité partagée. La Grèce se félicite aussi des engagements pris lors du Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants. Les pays en première ligne ne peuvent en effet assumer seuls le fardeau des réfugiés fuyant les guerres et les persécutions. Un million de personnes ont traversé la mer Égée en 2015, et beaucoup trop ont péri en chemin. En 2016, la mise en œuvre de l'accord conclu entre l'Union européenne et la Turquie a permis de réduire le nombre de décès en mer Égée et de mieux lutter contre les trafics. Cependant, environ 60 000 personnes se sont trouvées bloquées en Grèce, notamment à Idomeni, du fait de la fermeture de la route des Balkans. Le pays s'est mobilisé tout entier pour faire face à cette situation. Sa capacité de réception globale est aujourd'hui de près de 64 000 places, dont bon nombre dans des appartements, ce qui facilite l'intégration des réfugiés et améliore la cohésion sociale. Dans les îles, les centres d'enregistrement et d'identification sont toujours surpeuplés ; le transfert des réfugiés sur le continent est une priorité. La Grèce remercie le HCR pour sa contribution au préenregistrement des demandeurs d'asile et espère que le Bureau européen d'appui pour l'asile (EASO) accroîtra également son soutien, surtout dans les îles. Enfin, le pays est aussi particulièrement attentif à la situation des enfants réfugiés ; les mesures adoptées ont permis d'en scolariser environ 18 000 en 2016-2017.

9. **M. CHOI Kyong-lim** (République de Corée) dit que son pays est préoccupé par la question du financement des activités du HCR. Les engagements pris à Istanbul et à New York doivent être tenus, les contributions doivent augmenter, y compris en faisant appel au secteur privé, et les ressources disponibles doivent être utilisées au mieux. La République de Corée, qui accueille de nombreux réfugiés de République populaire démocratique de Corée, a adopté une loi sur les réfugiés et a quintuplé sa contribution au HCR sur les cinq dernières années. Elle est particulièrement attentive au sort des femmes et des enfants. Cette crise sans précédent appelle des mesures sans précédent. La République de Corée espère que la communauté internationale saura consentir les efforts nécessaires.

10. **M^{me} Kostadinova** (Bulgarie) dit que son pays souscrit pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. La Bulgarie salue l'adoption de la Déclaration de New York et participera au processus de négociation du Pacte mondial sur les réfugiés. Elle a lancé son premier programme national de réinstallation : 40 personnes devraient être réinstallées en 2016, 50 en 2017. Les personnes les plus vulnérables et les enfants sont au centre de l'attention tout au long de la procédure d'asile pour faciliter leur insertion dans la société bulgare. Avec 12 116 demandes d'asile enregistrées à la fin août 2016, le système d'asile et de réception bulgare fait face à une pression migratoire croissante. Le pays reste toutefois déterminé à soutenir les pays en première ligne et à poursuivre sa coopération avec le HCR et ses autres partenaires.

11. **M. Serra** (Italie) dit que son pays souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Pour l'année 2016, l'Italie s'est engagée à contribuer financièrement à hauteur de 24,5 millions d'euros au règlement des principales crises en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie. Depuis 2011, la Coopération italienne est venue en aide à plus de 4 millions de réfugiés syriens en Libye, en Turquie, en Jordanie, en Iraq et en Égypte. Les notions de solidarité et de responsabilité doivent être au centre de la réponse internationale à la crise des réfugiés. Dans cet esprit, l'Italie a élaboré un plan de partenariat avec les pays africains d'origine et une première conférence ministérielle italo-africaine a été organisée à Rome le 18 mai. L'Italie a aussi participé au lancement du processus de Khartoum, et contribue au Fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique. Enfin, l'Italie, en première ligne des opérations de sauvetage en Méditerranée, adresse ses félicitations à la Grèce pour la distinction Nansen décernée conjointement à l'Équipe hellénique de secours et à Efi Latsoudi.

12. **Mgr Jurkovič** (Saint-Siège) fait part de l'inquiétude du Saint-Siège devant l'ampleur et la nature sans précédent des crises en cours. La communauté internationale a le devoir moral de s'y attaquer sans tarder et de manière solidaire. Les engagements et promesses ne manquent pas, mais les droits des réfugiés continuent pourtant d'être violés, et le monde court le risque d'une mondialisation de l'indifférence. Les conventions sur les réfugiés doivent être effectivement mises en œuvre et des moyens suffisants doivent être affectés pour que les réfugiés puissent être des agents du développement et non des hôtes tolérés dans leur pays d'accueil. La communauté internationale doit s'attaquer aux causes profondes des déplacements massifs et se doter de mécanismes d'alerte rapide efficaces. Elle doit notamment traiter les questions touchant au commerce des armes, des matières premières et de l'énergie, au développement durable, à la corruption et aux inégalités. La prévention, la protection et les solutions sont inextricablement liées. La volonté et l'engagement politique, tant au niveau national qu'international, sont absolument essentiels.

13. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) salue les efforts déployés par les différents pays et le soutien qu'ils témoignent aux activités du Haut-Commissariat.

14. **M. Thioune** (Sénégal) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des États d'Afrique. La communauté internationale a pris conscience de l'ampleur du problème des réfugiés et des déplacés, mais la situation reste préoccupante. Il faudrait revoir toute la stratégie d'assistance humanitaire pour mettre l'accent sur la

prévention des conflits, le règlement des différends internes et internationaux et la dissuasion en ce qui concerne le recours aux armes. Il faut également faciliter la réinstallation et la réintégration des réfugiés. La communauté internationale doit prendre de nouveaux engagements à la hauteur des défis liés à la protection des réfugiés et des déplacés. Quant au Sénégal, il a incorporé dans son arsenal juridique les principes de la protection internationale des réfugiés, et demeure une terre d'accueil pour les populations en difficulté en dépit du contexte d'insécurité et d'instabilité politique au sud du Sahara.

15. **M. Haljanov** (Turkménistan) dit que la situation mondiale appelle à une coopération étroite, coordonnée et transparente pour faire prévaloir la paix et la sécurité. Les pays d'origine, de transit ou d'accueil des réfugiés doivent trouver le juste équilibre entre la protection de leurs intérêts et celle des intérêts de toute la communauté internationale. Les réfugiés ne sont pas responsables de la situation : ils en sont les victimes. Il faut traiter les causes profondes des déplacements, c'est-à-dire l'instabilité politique et les difficultés humanitaires et économiques. Les États devraient s'appuyer sur le droit international et sur l'ONU pour apaiser les conflits et résoudre les différends. Le Turkménistan a incorporé en droit interne les dispositions des conventions relatives au statut des réfugiés et des apatrides auxquelles il est partie. En 2005, puis en 2011, il a ainsi accordé la nationalité turkmène ou le statut de résident à plusieurs milliers de réfugiés ou apatrides. En 2012, il a aussi organisé une conférence internationale sur les réfugiés dans le monde musulman, avec le soutien de l'Organisation de la coopération islamique et du HCR. Il reste déterminé à contribuer au développement de la sécurité dans le monde entier.

16. **M. Chir** (Algérie) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe des États d'Afrique. Les flux sans précédent de réfugiés et de déplacés ont suscité tantôt la sympathie, tantôt le rejet. Les communautés et pays d'accueil, qui sont pour la plupart des pays en développement, ont manifesté une grande solidarité, mais ils sont mis à rude épreuve, d'autant que le fardeau est inégalement réparti. La communauté internationale doit tout faire pour favoriser la prévention et la résolution des conflits et agir collectivement sur leurs causes profondes. Le renforcement du lien entre l'humanitaire et le développement peut apporter des réponses à court terme aux besoins des réfugiés, mais ce type d'approche porte un risque de politisation et de conditionnement de l'assistance humanitaire à laquelle les réfugiés ont droit. Le HCR devra tenir compte à l'avenir des possibles signaux de fatigue des donateurs, des pays d'accueil et des réfugiés. Pour sa part, l'Algérie reste fidèle à sa tradition d'accueil et d'assistance et à son engagement en faveur de la prévention, de la réconciliation et de la résolution des crises, ce dont témoigne l'accueil qu'elle réserve depuis plus de quarante ans aux réfugiés sahraouis.

17. **M. Stachañczyk** (Pologne) dit que son pays souscrit à la déclaration de l'Union européenne et qu'il a augmenté son aide humanitaire et son aide au développement au Moyen-Orient et aux pays de l'Est, sous la forme d'une aide en nature et en espèces fournie au titre de ses contributions à l'ONU et à l'UE et dans le cadre de la coopération bilatérale. Remplissant ses obligations au titre de la Convention de Genève, la Pologne laisse ouvertes des voies légales d'admission de ressortissants ukrainiens, notamment grâce à un mécanisme simplifié de migration de main-d'œuvre. Depuis l'éclatement du conflit en Ukraine, 120 000 Ukrainiens ont demandé un permis de résidence temporaire et plus d'un million d'Ukrainiens sont entrés en Pologne au bénéfice de visas spéciaux. La Pologne salue l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.

18. **M. Ramadan** (Égypte) dit que son pays, qui souscrit à la déclaration prononcée par la délégation soudanaise au nom du Groupe des États d'Afrique, accueille beaucoup de réfugiés mais que le nombre de personnes enregistrées représente une infime partie du nombre réel de réfugiés présents sur son territoire. D'une manière générale, les pays en développement accueillent plus des trois quarts des réfugiés en dépit de leurs ressources limitées et de leurs difficultés économiques, ce qui les place face à un dilemme entre le

respect de leurs engagements internationaux et la nécessité d'assurer un niveau de vie acceptable à leurs populations pour qu'elles n'émigrent pas. Comme le déficit budgétaire annuel du HCR représente un lourd fardeau pour les pays africains, l'Égypte invite les États et les donateurs à ne pas affecter à des programmes précis l'aide qu'ils apportent au HCR et d'accorder à ce dernier une marge de manœuvre dans la gestion des ressources.

19. **M. Lomónaco** (Mexique) dit que son pays est préoccupé par l'accroissement continu du déficit du HCR, qui atteindra en 2016 49,4 % de son budget total. Le Mexique a soutenu l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et a coparrainé le Sommet des dirigeants sur la crise mondiale des réfugiés, organisé par le Président des États-Unis d'Amérique. Ces deux événements ont été l'occasion pour les États participants de dire non à l'indifférence. Le Mexique fait partie du groupe directeur de la plateforme sur les déplacements induits par les catastrophes naturelles et participe à la mise en œuvre du Plan d'action du Brésil. Il a pris part à la Conférence de Londres intitulée « Soutenir la Syrie et la région » et au Sommet des dirigeants sur les réfugiés, et a contribué à hauteur de 4 millions de dollars des États-Unis au plan d'assistance humanitaire de 2016 en faveur de la République arabe syrienne. Ces quatre dernières années, le Mexique a reçu près de 12 000 demandes d'asile. Au cours des huit premiers mois de 2016, il en avait reçu déjà 5 000, soit quatre fois plus que pour toute l'année 2013. Face à cette situation, il est favorable à l'adoption de sept mesures concrètes : renforcer le dialogue avec les pays d'Amérique centrale, les États-Unis, le Canada et le HCR ; promouvoir l'intégration socioéconomique des réfugiés ; renforcer les procédures d'admission au statut de réfugié fondées sur les normes internationales ; renforcer la présence de la Commission mexicaine d'aide aux réfugiés ; encourager des solutions de substitution à la détention administrative des demandeurs d'asile ; réaliser des campagnes d'information sur le droit de demander l'asile ; recenser les besoins de protection des mineurs et adolescents non accompagnés.

20. **M. Matthews** (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) dit que son pays, qui souscrit à la déclaration de l'Union européenne, s'est engagé devant l'Assemblée générale des Nations Unies à consacrer durablement 0,7 % de son PIB au développement international et à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Lors du Sommet des dirigeants sur la crise mondiale des réfugiés, il a pris la décision d'augmenter son aide humanitaire annuelle à plus de 2 milliards de dollars des États-Unis pour la période 2016-2017. Il a signé un pacte pour l'emploi avec le Gouvernement éthiopien, la Banque mondiale, l'Union européenne et la Banque européenne d'investissement auquel il contribuera à hauteur de 104 millions de dollars des États-Unis pour créer 100 000 emplois et permettre aux réfugiés de travailler à l'extérieur des camps. Le 21 septembre 2016 devant l'Assemblée générale, la Secrétaire d'État britannique au développement international, M^{me} Priti Patel, a rendu compte des progrès considérables réalisés depuis le mois de février 2016 ; en effet, 4,7 milliards de dollars des États-Unis avaient été obtenus, soit 80 % des 6 milliards annoncés pour 2016.

21 **M. Auajjar** (Maroc) salue l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et les efforts que le HCR déploie pour mettre en place un système biométrique d'enregistrement et de gestion de l'identité des réfugiés dans plusieurs pays. À ce sujet, il appelle l'attention du HCR sur la nécessité de procéder à l'enregistrement des populations vivant dans les camps de Tindouf, conformément au mandat général du HCR et aux récentes résolutions du Conseil de sécurité, en attendant leur retour au Maroc. En 2013, le Maroc a mis en place une politique migratoire fondée sur une approche humanitaire, qui comprend un plan d'intégration des migrants et des réfugiés leur permettant de jouir des droits civils, politiques, sociaux et culturels au même titre que les citoyens marocains. En novembre 2013, il a entamé une vaste opération de régularisation des migrants en situation irrégulière, qui s'est prolongée tout au long de 2014 et 2015. Par ailleurs, le Maroc a pris des mesures visant à régulariser 5 000 réfugiés syriens et à leur permettre ainsi d'accéder au

marché du travail. Il a en outre décidé d'offrir des bourses d'études à des réfugiés syriens afin d'alléger le fardeau qui pèse sur les pays voisins de la Syrie.

22. **M. Hajnoczi** (Autriche) dit que son pays est très admiratif des efforts consentis par les pays voisins de la Syrie, qui accueillent l'écrasante majorité des réfugiés syriens (près de 5 millions de personnes au total) et salue leur générosité. La contribution allouée par l'Autriche à la coopération bilatérale directe au développement a doublé et celle versée au principal fonds fédéral d'aide humanitaire a quadruplé. En 2015, plus d'un million de personnes ont transité par l'Autriche pour se rendre dans d'autres pays européens, et près de 100 000 personnes ont décidé de s'installer en Autriche et d'y demander l'asile, ce qui en fait le deuxième pays accueillant le plus grand nombre de demandeurs d'asile par habitant au sein des 28 États membres de l'Union européenne. Depuis 2015, l'Autriche a considérablement investi pour faire face à cette situation, et les demandeurs d'asile dans le besoin ont droit à des services de base, notamment un logement, de la nourriture, des soins de santé, de l'argent de poche, des vêtements, des fournitures scolaires, des loisirs et une aide sociale. L'Autriche a en outre augmenté ses dépenses destinées aux mesures d'intégration, telles que les cours de langue et d'orientation. Elle a répondu aux appels lancés par le HCR depuis 2013 en vue de l'admission et de la réinstallation à titre humanitaire des réfugiés syriens puisqu'elle s'est engagée à en admettre 1 900, dont 1 500 sont déjà arrivés sur son territoire où ils bénéficient d'une protection permanente. Un autre programme de réinstallation de 400 réfugiés vient d'être lancé en étroite collaboration avec le HCR.

23. **M^{me} Kosa-Ammari** (Lettonie) dit que son pays, qui souscrit à la Déclaration de l'Union européenne, a contribué à hauteur de 50 000 euros au Plan régional pour les réfugiés et la résilience destiné à porter assistance aux réfugiés syriens et a accueilli des réfugiés originaires de la République arabe syrienne, de l'Érythrée et d'autres pays. Le Gouvernement letton recherche les solutions d'intégration les plus appropriées et les organisations non gouvernementales lettones sont en première ligne pour faire en sorte que les nouveaux arrivants se sentent chez eux. Des bénévoles lettons participent à l'initiative lancée sur Facebook intitulée « I want to help refugees », dont le but est d'organiser des événements sportifs, culturels et saisonniers, de répondre aux besoins des nouveaux arrivants et d'amener les gens à faire connaissance. Des familles lettones hébergent en outre des familles de réfugiés dont le statut en Lettonie a été déterminé. La Lettonie soutient la campagne du HCR visant à mettre fin à l'apatridie (#IBelong) et a ratifié les deux conventions sur l'apatridie. Même si elle accueille un nombre réduit d'apatrides (178 au 1^{er} juillet 2016), la Lettonie leur accorde toute l'attention nécessaire : ces personnes sont enregistrées, leurs demandes de naturalisation sont gracieusement examinées et elles se voient proposer des solutions pour acquérir la citoyenneté lettone en temps utile.

24. **M^{me} O'Brien** (Irlande) dit que son pays souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne. En raison de l'émigration massive qu'a connue le pays au début du XX^e siècle (dans les années 1960, sa population était de plus de 50 % inférieure à celle des années 1840), les Irlandais s'identifient naturellement aux personnes qui fuient la guerre et les persécutions à la recherche d'un refuge pour elles-mêmes et leur famille. L'Irlande salue l'adoption de la Déclaration de New York pour les migrants et les réfugiés et l'engagement à mettre en œuvre un cadre d'action global pour les réfugiés. Elle est fière d'avoir facilité, en collaboration avec la Jordanie, la tenue du Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants. Estimant que les documents issus du Sommet contiennent un engagement politique à veiller à ce que les réfugiés obtiennent les services essentiels auxquels ils ont droit, l'Irlande reconnaît l'importance cruciale d'une coopération internationale et régionale en la matière et souscrit aux solutions de réinstallation adoptées par l'Union européenne.

25. **M^{me} Laurin** (France) dit que son pays s'associe à la déclaration de l'Union européenne. En 2016-2018, la France affectera plus d'un milliard d'euros à la crise syrienne et au soutien aux pays voisins de la Syrie. Elle s'est engagée à mobiliser 200 millions d'euros sur trois ans pour l'aide humanitaire d'urgence, l'éducation et la formation professionnelle, principalement au Liban, et elle mettra près d'un milliard d'euros de prêt à disposition de la Jordanie. Dans le cadre du processus de La Valette, la France a appuyé la création d'un nouveau fonds européen visant à prévenir les migrations irrégulières et les déplacements forcés en Afrique. Considérant comme une priorité le fait de préserver l'espace humanitaire, la France ne cesse d'appeler à ce qu'un accès humanitaire sûr, immédiat et sans entraves soit garanti à toutes les populations qui ont besoin d'aide. Elle soutient l'approche tenant compte des dimensions âge, genre et diversité, qui est un outil efficace en matière de protection et de prévention.

26. **M^{me} Majali** (Jordanie) dit que la Jordanie accueille plus de 1,3 million de réfugiés syriens, ce qui équivaut à 20 % environ de la population jordanienne, et qu'elle est, par rapport au nombre de ses habitants, le deuxième plus important pays d'accueil de réfugiés. Douze pour cent seulement des réfugiés syriens vivent dans des camps. La Jordanie ne dispose que de moyens limités, si bien qu'elle n'a pour l'heure pu assurer qu'à 12 % le financement de son plan de réponse pour les réfugiés pour la période 2016-2018, et en dépit de l'aide reçue de la communauté internationale, elle rencontre des difficultés pour remplir ses obligations humanitaires à l'égard des réfugiés.

27. **M^{me} Horváth** (Hongrie) dit que son pays souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Hongrie est convaincue que les différentes mesures – conformes au droit international et à la législation de l'Union européenne – qu'elle a prises face au risque sécuritaire élevé que posent les migrants qui franchissent illégalement les frontières sont indispensables pour que les migrations soient ordonnées, sûres, régulières et responsables ; ceux qui sont désireux d'entrer dans le pays en toute légalité et d'y demander l'asile de bonne foi ont toujours la possibilité de le faire. Il convient de distinguer clairement les migrants des réfugiés potentiels afin que le peu de moyens à disposition soit bien alloué aux personnes susceptibles de bénéficier d'une protection internationale.

28. **M. Cima** (Argentine) dit que l'Argentine a réaffirmé son engagement d'accueillir de manière progressive et responsable des réfugiés syriens de toutes confessions venus de Syrie ou des pays voisins, en donnant la priorité aux familles avec enfants. L'accueil de réfugiés syriens s'effectue au moyen de différents mécanismes, parmi lesquels le Programme spécial de visas humanitaires pour les étrangers touchés par le conflit en République arabe syrienne, qui est en vigueur depuis 2014 et a récemment été actualisé et renforcé. Un groupe de travail sur l'intégration locale des réfugiés a également été mis en place par la Commission nationale des réfugiés.

29. **M. Ahsan** (Bangladesh) dit que son pays accueille depuis plus de trente ans un grand nombre de réfugiés du Myanmar, et qu'il continue de remplir ses obligations à l'égard de ces personnes en dépit des maigres moyens dont il dispose, ainsi que des difficultés sociales, économiques, environnementales et politiques auxquelles il est confronté. Les États doivent continuer de s'attacher à trouver des solutions durables pour les réfugiés, et le rapatriement librement consenti doit être privilégié. Des efforts devraient également être déployés, notamment en s'attaquant aux causes profondes des déplacements de populations, pour que les réfugiés puissent se réinstaller dans leur pays d'origine dans des conditions dignes.

30. **M. Rosocha** (Slovaquie) dit que son pays souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Slovaquie a considérablement augmenté sa contribution financière aux activités du HCR et d'autres partenaires en fournissant en 2016 quelque 15 millions de dollars des États-Unis pour l'assistance aux réfugiés. Elle s'est

également engagée à accueillir dans les années à venir un nombre encore plus élevé de réfugiés. La Slovaquie accueille avec satisfaction les progrès réalisés dans la réduction de l'apatridie, en particulier l'adhésion de nouveaux États aux deux conventions y relatives, et encourage les États qui n'y ont pas encore adhéré à le faire. Assurant actuellement la présidence de l'Union européenne, la Slovaquie met l'accent sur plusieurs priorités dans le domaine de la protection internationale et de l'asile, parmi lesquelles la promotion du respect du droit international et des obligations internationales par toutes les parties ; l'établissement de partenariats et d'accords de collaboration avec les pays d'origine et de transit ; la poursuite de l'élaboration du régime d'asile européen commun ; et l'intégration des ressortissants des pays tiers.

31. **M^{me} Camilli Prado** (Uruguay) dit que son pays a ratifié l'ensemble des instruments internationaux de protection des réfugiés et des apatrides et a également participé aux initiatives régionales menées en faveur de ces personnes, lesquelles initiatives ont notamment abouti à l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action du Brésil. Depuis 2014, l'Uruguay met en œuvre un programme de réinstallation des réfugiés syriens, et il s'engage à œuvrer avec le HCR aux fins de l'adoption en 2018 d'un pacte mondial en faveur de tous les réfugiés. Il soutient la campagne du HCR pour l'élimination de l'apatridie et exhorte la communauté internationale à s'employer à éradiquer totalement cette forme de violation des droits de l'homme.

32. **M. Muylle** (Belgique) dit que son pays souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et de ses États membres. En 2016, la Belgique a augmenté de 25 % le montant de sa contribution financière à l'aide humanitaire aux réfugiés par rapport à 2015 et a versé quelque 92 millions d'euros, dont 19,4 millions au HCR. Dans le cadre de la coopération pour le développement, la Belgique alloue la moitié de l'aide publique au développement (APD) aux pays les moins avancés pour leur permettre de réduire la vulnérabilité des personnes déplacées, de renforcer leur résilience et de les intégrer dans les communautés d'accueil. La Belgique demande au HCR de s'employer à enrayer et à inverser la croissance du déficit de financement, y compris en élargissant sa base de donateurs et en suivant des approches plus innovantes.

33. **M. Grandi** (Haut-Commissaire pour les réfugiés) salue les efforts déployés par le Sénégal, le Turkménistan, l'Algérie, la Pologne, l'Égypte, le Mexique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Maroc, l'Autriche, la Lettonie, l'Irlande, la France, la Jordanie, la Hongrie, l'Argentine, le Bangladesh, la Slovaquie, l'Uruguay et la Belgique, et le soutien qu'ils témoignent aux activités du HCR.

La séance est levée à 18 h 10.